Ministere de la Communauté francaise

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale , de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles , le 12 Jan 98
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2225

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : MEDIATION INTERCULTURELLE EN MILIEU HOSPITALIER :
APPRONDISSEMENT (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 954002U35X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

C. Schmit

9225 u

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — **DOSSIER PEDAGOGIQUE** — **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. Lefère administrateur délégué — Date et signature (2) : 02.12.97

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Médiation interculturelle en milieu hospitalier : approfondissement (convention)

CODE (3) 954002 U 85 X 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

✳ (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	x	Social	●
Pédagogique	0	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 05.11.97.

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 954002 U 35 X 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Connaissance approfondie du milieu hospitalier	CT	B	24
Médiation : approfondissement	CT	F	24
Interculturalité : approfondissement	CT	B	31
Séminaire d'intégration : approfondissement	CT	F	9
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	98

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Gotovitch

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

INSP. COORD

Date : 9 JAN 1998 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F.

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités Générales

Conformément à l'art.7, &1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de Formation permettra de :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette U.F. vise à rendre les étudiants capables de :

- Former des médiateurs en milieu hospitalier ;
- Mettre en œuvre les connaissances, techniques et attitudes nécessaires à la médiation interculturelle en milieu hospitalier, dans le contexte de situations concrètes ;
- Fonctionner de manière professionnelle.
- Aborder des problèmes spécifiques et complexes de la médiation interculturelle de manière approfondie.

Annexe 2

U.F.

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Capacités Préalables Requises

1. Capacités

Pour être inscrit comme étudiant régulier dans l'unité de formation, le candidat devra faire la preuve des capacités ci-dessous.

Savoirs

- Décrire sommairement les institutions médicales, leur organisation,
- Décrire les grands principes de la communication et de la médiation.
- Décrire les différentes facettes culturelles de la communication.

Savoir-faire

- Se présenter et être identifié comme médiateur interculturel, face au patient et au corps médical.
- Définir son rôle et l'exprimer.
- Analyser une situation de communication interculturelle en milieu hospitalier en utilisant les outils d'analyse (A.T./ Entraînement Mental, P.N.L.)

Savoir-être

- Développer des attitudes d'écoute, d'assertivité, d'empathie au cours d'exercices de mise en situation.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- Etre porteur d'une attestation de réussite de l'U.F. « Médiation Interculturelle en Milieu Hospitalier – Initiation – (convention) ».

Annexe 3

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Constitution de Groupes ou Regroupements

Néant

Annexe 4

Médiation interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Programme des Cours

Capacités à développer : ***L'étudiant sera capable :***	***Matières***
	Connaissance Approfondie du Milieu Hospitalier
• de situer les acteurs de l'hôpital dans leurs fonctions, leurs limites, et dans les rapports hiérarchiques	• Fonctions et rôles des acteurs en milieu hospitalier
• d'identifier les services extérieurs au milieu hospitalier (CPAS, IMS, PMS, + rouge, maisons médicales, services sociaux, mutuelles...) • d'assurer le relais entre le milieu hospitalier et les structures extra - hospitalières. • de permettre une meilleure cohérence et continuité dans la prise en charge du patient.	• Approche de l'environnement socio-sanitaire.
• de décrire le fonctionnement de la Sécurité Sociale. • de faciliter la compréhension des documents administratifs auprès des patients. • de faciliter la régularisation administrative du patient au sein de l'hôpital.	• La sécurité sociale à travers les documents administratifs
• de développer des attitudes positives face aux différents acteurs du corps médical. • de définir le statut de médiateur par rapport à : la mission définie par le Pouvoir subventionnant (Région Wallonne), les termes du contrat de l'employeur (centre Régional d'Intégration) et la spécificité déontologique et éthique du milieu hospitalier. • Le définir son rôle par rapport aux différentes institutions en présence et en connaître les limites.	• Aspects relationnels en milieu hospitalier

	La Médiation : approfondissement
• de maîtriser la médiation avec des publics de cultures différentes. • de montrer et expliquer les influences des cadres culturels sur les acteurs de la médiation.	• Médiation en situation interculturelle
• d'appliquer les techniques de communication. • de développer des capacités rédactionnelles de base.(dans les deux langues de la médiation) • de développer l'expression verbale (dans les deux langues de la médiation)	• Compréhension, relation et transmission d'un message
	Interculturalité : approfondissement
• de maîtriser le vocabulaire médical de base. • de produire une traduction fiable des termes spécifiques.	• Eléments de linguistique comparée (termes techniques et médicaux en français, turc et arabe)
• d'appréhender le rapport au corps, à la maladie, à la douleur et à la mort dans différentes cultures, classes sociales et religions. • de distinguer les différentes pratiques médicales selon les cultures.	• Représentation sociale, culturelle et religieuse de la santé
• d'appréhender les réseaux formels et informels actifs dans l'immigration au niveau social et culturel	• Approche des communautés et de la dynamique interculturelle
• de développer la maîtrise des émotions face à des situations extrêmes • de pouvoir surmonter le choc émotionnel	• Face à la souffrance, la maladie et la mort
• de prendre conscience de son identité culturelle et religieuse • de prendre de la distance par rapport à son identité culturelle et religieuse • d'améliorer l'objectivité du médiateur face à une situation interculturelle.	• Le médiateur face à sa religion et sa culture d'origine
• de s'approprier les divers concepts et techniques abordées aux différentes cours et les utiliser dans des situations pratiques simulées.	*Séminaire d'intégration : approfondissement*

Annexe 5

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Capacités Terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il maîtrise les capacités ci-dessous.:

Par un entretien oral

- Répondre de manière pertinente et claire à la demande d'information émanant d'un patient (potentiellement).
- Informer le corps médical des spécificités culturelles d'un patient.
- Traduire et transmettre un message de manière appropriée et fiable, vers un patient ou vers le personnel soignant.
- Faire appel aux personnes ressources et aux services compétents, à la demande d'un patient ou du corps médical.

Au travers de mises en situation

- Adopter des attitudes de communication appropriées aux différentes situation vécues.
- Repérer les différentes représentations des patients par rapport à la santé.

A partir d'un travail personnel écrit, et présenté oralement

- Appliquer l'analyse à une situation professionnelle réelle, vécue ou non.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes :

- Fiabilité des traductions
- Pertinence et clarté de l'information au patient et au corps médical
- Cohérence entre la demande et la réponse apportée
- Niveau de prise de conscience du rôle et de la fonction de médiateur interculturel en milieu hospitalier, ainsi que de ses limites.

Annexe 6

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Approfondissement (convention)

Chargés de Cours

Experts ayant une expérience professionnelle dans les institutions hospitalières ou médicales

Experts dans le domaine de la communication et de la médiation

Experts ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'interculturalité.